

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_027

PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Année 2023 - Travaux en rivière, plan de financement prévisionnel et demandes de financement

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 06 décembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont ;

Vu l'action B1-6 « Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau » du contrat de rivière 2019-2024

Vu la délibération DE_2022_014Bis du 29 septembre 2022 approuvant le Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027

Vu le dossier déposé en date du 25/10/2022 sollicitant les préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère pour une demande de déclaration d'intérêt général du programme de travaux ;

Vu la délibération DE_2022_016 du 29 septembre 2022 actant le lancement des actions 2023 du PPG MA 2023-2027 ;

Sur la base de la programmation pré-établie présenté en séance du 29/09/2022, le Président rappelle les travaux prévus en 2023. Ils concernent la gestion de la ripisylve, la gestion de plusieurs zones de pièges à embâcles, la gestion des imprévus (chute d'arbre et formation d'embâcle présentant un intérêt général)

sur l'ensemble du bassin Tarn-amont et des travaux de gestion d'une zone humide sur le bassin versant de la Muze (mise en défens et aménagement d'abreuvoirs)

Le montant des travaux 2023 pour la gestion de la ripisylve, faisant suite aux résultats de la consultation des entreprises, et les dépenses concernant la surveillance active et la gestion d'une zone humide, calculées à partir de montants estimatifs, sont détaillées en page suivante.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	126 029,40 € TTC	50 % TTC	63 014,70 €
Région Occitanie	71 670,30 € HT	20 % HT	14 334,06 €
Conseil départemental de Lozère	25 492,40 € HT	10 % HT	2 549,24 €
Conseil départemental de l'Aveyron	95 438,52 € TTC	10 % TTC	9 543,85 €
Autofinancement SMBV Tarn-amont	126 029,40 € TTC	Env. 29.03% TTC	36 587,55 €
MONTANT TOTAL		100 %	126 029,40 € TTC

Précise que l'autofinancement pour les travaux ripisylve 2023 sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical et selon le lissage annuel établi dans le cadre du PPG MA,

Précise que l'autofinancement pour la gestion d'une zone humide à Lescure (BV Muse) sera reparti à 80% à l'échelle de l'unité géographique Muse-Lumensonesque et à 20 % à l'échelle Tarn-amont en tant qu'opération pilote sur le bassin de la Muse (action de type2), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

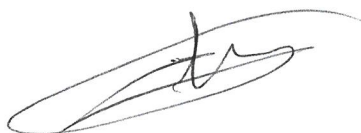
Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

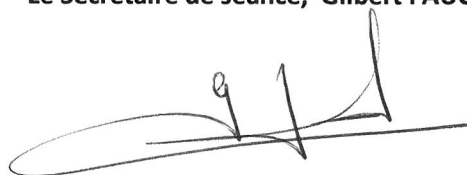
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15/12/2022
et publié ou notifié
le 16/12/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Dépenses et plan de financement pour les travaux ripisylve 2023 sur l'ensemble du territoire

Partie 1

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont	
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Autofinancement action type 1
Secteur Haut Tarn	8 062,00 €	9 674,40 €	9 674,40 €	4 837,20 €	8 062,00 €	1 612,40 €	8 062,00 €	806,20 €				2 418,60 €
Secteur Jonte	6 022,00 €	7 226,40 €	7 226,40 €	3 613,20 €	6 022,00 €	1 204,40 €	6 022,00 €	602,20 €				1 806,60 €
Secteur Lumensonesque	13 575,00 €	16 290,00 €	16 290,00 €	8 145,00 €	13 575,00 €	2 715,00 €			16 290,00 €	1 629,00 €		3 801,00 €
Secteur Tarn	1 750,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	1 050,00 €					2 100,00 €	210,00 €		840,00 €
Secteurs Muse	9 314,00 €	11 176,80 €	11 176,80 €	5 588,40 €	9 314,00 €	1 862,80 €			11 176,80 €	1 117,68 €		2 607,92 €
Secteur Dourbie	8 572,00 €	10 286,40 €	10 286,40 €	5 143,20 €					10 286,40 €	1 028,64 €		4 114,56 €
Zones pièges à embâcles (estim selon devis)	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €					24 000,00 €	2 400,00 €		9 600,00 €
Sous-total	67 295,00 €	80 754,00 €	80 754,00 €	40 377,00 €	36 973,00 €	7 394,60 €	14 084,00 €	1 408,40 €	63 853,20 €	6 385,32 €		25 188,68 €
imprévus 10%	6 729,50 €	8 075,40 €	8 075,40 €	4 037,70 €	3 697,30 €	739,46 €	1 408,40 €	140,84 €	6 385,32 €	638,53 €		2 518,87 €
Total	74 024,50 €	88 829,40 €	88 829,40 €	44 414,70 €	40 670,30 €	8 134,06 €	15 492,40 €	1 549,24 €	70 238,52 €	7 023,85 €		27 707,55 €

Partie 2

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont	
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Autofinancement action type 1
Surveillance active (estimation)	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	1 200,00 €		5 800,00 €
Total surveillance active	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	1 200,00 €		5 800,00 €

Dépenses et plan de financement pour la gestion d'une zone humide à Lescure (BV Muse)

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont	
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Autofinancement action type 2
Lescure (estimation)	10 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €			12 000,00 €	1 200,00 €		2 800,00 €
imprévus 10%	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	600,00 €	1 000,00 €	200,00 €			1 200,00 €	120,00 €		280,00 €
Total gestion zone humide	11 000,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	6 600,00 €	11 000,00 €	2 200,00 €	- €	- €	13 200,00 €	1 320,00 €		3 080,00 €

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont	
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Autofinancement
TOTAL travaux 2023	105 024,50 €	126 029,40 €	126 029,40 €	63 014,70 €	71 670,30 €	14 334,06 €	25 492,40 €	2 549,24 €	95 438,52 €	9 543,85 €		36 587,55 €

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 15/12/2022
048-200080547-20221215-DE_2022_027-DE